

**Greffé du tribunal des activités économiques de Nanterre**

4 rue Pablo Neruda, 92020 NANTERRE CEDEX

09:00 - 12:30, 13:30 - 16:30 sur RDV en ligne sur <https://www.clicrdv.com/GTC92>E-mail : contact@greffe-tae-nanterre.frwww.greffe-tae-nanterre.fr - www.infogreffe.fr

1 / 5

État certifié des inscriptions*Article R. 521-31 al.2 du code de commerce*

Du chef de : **SANTOS JOSE**
Adresse requise : **67 Rue de Courbevoie 92000 Nanterre**
N° d'identification : 983 290 487
Ainsi dénommé, qualifié, domicilié et orthographié, et non autrement

A la demande de :

Gages sans dépossession (à l'exception des gages portant sur un véhicule terrestre à moteur ou une remorque immatriculée) y compris gages des stocks et nantissements de l'outillage et du matériel pris antérieurement au 01/01/2022.

Article R. 521-2, 1° du code de commerce

Néant

Nantissements conventionnels de parts sociales (Sociétés civiles, SARL, SNC)*Article R. 521-2, 2° du code de commerce*

Néant

Privilèges du vendeur de fonds de commerce*Article R. 521-2, 3° du code de commerce*

N° d'inscription du greffe : n°2024PVE00007 prise le 29/02/2024

N° d'inscription national : n°92012024VF00007

Date de péremption : 28/02/2034

Montant garanti

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal des activités économiques de Nanterre

Délivré le : 09/10/2026 à 09:13:49

Etat du chef de : SANTOS JOSE, 67 Rue de Courbevoie 92000 Nanterre

Requis par :

Le greffier



Contre (constituant/débiteur ou propriétaire du bien grevé) :	SANTOS JOSE	181 000,00 Euros
Adresse :	67 Rue de Courbevoie 92000 Nanterre	
Au profit de :	CREDIT LYONNAIS, 18 Rue DE LA REPUBLIQUE 69002 Lyon 2e	
	Arrondissement	
Domicile élu :	En son siège social.	
Nature du fonds :	Commercial	
Acte :		
Type de l'acte :	Acte authentique	
En date du :	12/02/2024	
Inscription prise dans les trente jours de la date de l'acte de vente :	Oui	
Désignation du bien :	Un fonds de commerce de : BAR, BRASSERIE, VINS, LIQUEURS, RESTAURANT	
Siège du fonds grevé :	67 Rue de Courbevoie 92000 Nanterre	

Nantissements conventionnels et judiciaires de fonds de commerce, artisanal, agricole

Article R. 521-2, 4° du code de commerce

N° d'inscription du greffe : n°2024NFO00131 prise le 29/02/2024 N° d'inscription national : n°92012024FC00131 Date de péremption : 28/02/2034		Montant garanti
Contre (constituant/débiteur ou propriétaire du bien grevé) :	SANTOS JOSE	208 150,00 Euros
Adresse :	67 Rue de Courbevoie 92000 Nanterre	
Au profit de :	CREDIT LYONNAIS, 18 Rue DE LA REPUBLIQUE 69002 Lyon 2e	
	Arrondissement	
Domicile élu :	En son siège social.	
Nature du fonds :	Commercial	
Acte :		
Type de l'acte :	Acte authentique	
En date du :	12/02/2024	
Désignation du bien :	Un fonds de commerce de : BAR, BRASSERIE, VINS, LIQUEURS, RESTAURANT	
Siège du fonds grevé :	67 Rue de Courbevoie 92000 Nanterre	

Déclarations de créances en cas d'apport de fonds de commerce

Article R. 521-2, 5° du code de commerce

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal des activités économiques de Nanterre

Délivré le : 09/10/2026 à 09:13:49

Etat du chef de : SANTOS JOSE, 67 Rue de Courbevoie 92000 Nanterre

Requis par :

Le greffier



Ch

Hypothèques maritimes à l'exception de celles enregistrés au registre international français*Article R. 521-2, 6° du code de commerce*

Néant

Actes de saisies des navires à l'exception de ceux enregistrés au registre international français*Article R. 521-2, 7° du code de commerce*

Néant

Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau*Article R. 521-2, 8° du code de commerce*

Néant

Hypothèques fluviales*Article R. 521-2, 9° du code de commerce*

Néant

Mesures d'inaliénabilité décidées par le tribunal*Article R. 521-2, 11° du code de commerce*

Néant

Contrats de location et clauses de réserve de propriété*Article R. 521-2, 12° du code de commerce*

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal des activités économiques de Nanterre

Délivré le : 09/10/2026 à 09:13:49

Etat du chef de : SANTOS JOSE, 67 Rue de Courbevoie 92000 Nanterre

Requis par :

Le greffier



Privilège du Trésor*Article R. 521-2, 13° du code de commerce*

Néant

Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires*Article R. 521-2, 14° du code de commerce*

Néant

Warrants agricoles*Article R. 521-2, 15° du code de commerce***Avertissement :**

***Le présent état ne révèle que les inscriptions prises à compter du 01/01/2023,
Les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les
tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.***

Néant

Opérations de crédit-bail en matière mobilière*Article R. 521-2, 16° du code de commerce*

Néant

Saisies pénales de fonds de commerce*Article R. 521-2, 17° du code de commerce*

Néant

Arrêtés pris en application des articles L. 184-1 ou L. 511-11 code de la construction et de l'habitation portant sur un immeuble dans lequel est exploité un fonds de commerce aux fins d'hébergement*Article R. 521-2, 18° du code de commerce*

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal des activités économiques de Nanterre

Délivré le : 09/10/2026 à 09:13:49

Etat du chef de : SANTOS JOSE, 67 Rue de Courbevoie 92000 Nanterre

Requis par :

Le greffier



Nantissements judiciaires de parts sociales de sociétés civiles publiés antérieurement au 01/01/2022

Articles 53 à 57 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 (abrogés)
Articles R. 532-3 et R. 533-3 du code des procédures civiles d'exécution

Avertissement :

L'information d'un nantissement judiciaire de parts de société civile publié après le 1er janvier 2022 nécessite la consultation des actes déposés en annexe du RCS du siège de la société dont les parts sont nanties.

Néant

Apports de trésorerie et délais de paiement autorisés par le juge-commissaire

Articles L.622-17 III 2° et 3°, L. 631-14, L. 641-13 III du code de commerce ; R. 622-14 et R. 641-22 du code de commerce

Néant

Protêts et certificats de non-paiement

Art. L.511- 52 à L.511-60 c. com., Art. R.511-2 à R.512-1 c. com., Art. L.131-61 à L.131-68 c. mon. et fin. Art. R.131-46 à R.131-51 c. mon. et fin.

Néant

Suite à l'ordonnance n°2021-1192 du 15 septembre 2021 et au décret n°2021-1888 du 29 décembre 2021, la publicité des nantissements judiciaires de parts de société civile est opérée uniquement par le dépôt en annexe au RCS de l'acte de nantissement signifié. Dès lors, nous vous invitons à consulter le registre du commerce et des sociétés auprès duquel la société dont les parts sont nanties est immatriculée.

Fin de l'état

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal des activités économiques de Nanterre

Délivré le : 09/10/2026 à 09:13:49

Etat du chef de : SANTOS JOSE, 67 Rue de Courbevoie 92000 Nanterre

Requis par :

Le greffier



Ch